



RATP, LE JEU DE MASSACRE CONTINU !

OUVERTURE A LA CONCURRENCE : DENONCIATION DES ACCORDS, LES MASQUES TOMBENT !

La **FEDERATION DES TRANSPORTS CGT** ainsi que la **CGT-RATP** alertent, depuis maintenant des années, sur les dégradations des conditions sociales que pourrait avoir l'ouverture à la concurrence, qui, en réalité, sera une ouverture aux dividendes.

Avant de dégrader les conditions de transports des usagers, et sous prétexte de la mise en concurrence du réseau BUS de la RATP, la **Direction dévoile sa volonté de casser les conditions de vie et de travail des agents du service public, en dénonçant l'accord du 16 octobre 2000 d'application de l'ARTT pour les 16.000 machinistes-receveurs.**

Pour se justifier, elle prend, comme référence, le futur Cadre Social Territorialisé (CST) qui s'appliquera à l'échéance de l'ouverture à la concurrence du réseau RATP Bus, au 1^{er} janvier 2025.

L'objectif est clair et sans ambiguïté, il s'agit d'aligner, et cela dès 2021, les conditions de travail sur le futur CST qui est, bien évidemment, moins favorable que le cadre social actuel et le statut des agents de la RATP. Ces derniers sont issus de l'histoire sociale de l'entreprise qui a permis d'agir sur les questions de santé au travail ainsi que le maintien de l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle. Ils ont permis d'établir un pacte social alliant les exigences et les obligations du service public, que les agents mettent en œuvre 7 jours sur 7, 24h sur 24 en toute circonstance.

Cette nouvelle attaque s'inscrit dans la logique libérale de dumping social et de mise en concurrence des salariés.

Il s'agit de décisions politiques et dogmatiques de l'actuelle majorité d'Ile de France Mobilité et de sa présidente Valérie Pécresse. La démonstration est faite, cette orientation politique impactera toutes les catégories sociales professionnelles des personnels du transport.

Nous affirmons que d'autres choix sont possibles, sans recul social historique, car celui de la concurrence aura inéluctablement des conséquences sur la qualité du service rendu aux voyageurs.

Il faut sortir le transport collectif de voyageurs des logiques marchandes et libérales, axées uniquement sur la mise en concurrence des salariés et du dumping social.

Pour cela, il est nécessaire de garantir un outil opérationnel totalement public au service de l'intérêt général. L'échéance des élections régionales qui approche est l'occasion d'interpeller les usagers sur les enjeux à venir et proposer une autre perspective, pour que le droit aux transports ne soit pas réduit à une simple valeur marchande.

La FEDERATION DES TRANSPORTS CGT comme la **CGT-RATP** vont continuer de porter ces autres choix pour construire, avec les agents, un nouveau socle social d'un haut niveau, un avenir commun pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs des transports collectifs de voyageurs en Ile de France.

A Montreuil le 7 avril 2021.